

Bourgeoisie de Pleigne



Commune mixte
2807 PLEIGNE



Budget 2026

Rapport relatif budget 2026

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611
Bourgeoisie de Pleigne

Rapport relatif budget 2026

Table des matières

1	Introduction	4
2	Synthèse	5
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	6
4	Résultats	7
5	Compte de résultats	9
6	Compte des investissements.....	10
7	Annexes au budget annuel.....	11
8	Proposition du Conseil communal	12
9	Approbation des comptes annuels	13

Rapport relatif budget 2026

1 Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

1) L'annualité :

L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;

2) La spécialité :

Les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;

3) L'exhaustivité :

L'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financements spéciaux ou autres ;

4) Le produit brut :

Les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;

5) La comparabilité :

Les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;

6) La permanence :

Les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;

7) La continuité :

Les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la communes.

En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes² :

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

² RSJU 190.611
Bourgeoisie de Pleigne

Rapport relatif budget 2026

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

a) Les adaptations législatives
Néant

b) Les spécificités communales
Néant

c) Les investissements et les projets importants
Néant

d) Appréciation de l'exécutif
Concernant le budget de la bourgeoisie, même constat que pour le budget communal. Il a été réalisé dans le même état d'esprit et rigueur dans son élaboration. Mais le travail a été plus aisé, puisqu'il y a moins de comptes et que de la bonne santé financière de la Bourgeoisie facilite les choses. Les principales entrées sont les locations des fermes et pâturages ainsi que les frais liés à l'exploitation forestière gérée par le Triage forestier du Haut-Plateau.

Rapport relatif budget 2026

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Le budget 2025 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Le budget 2020 a été le premier à être établi en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

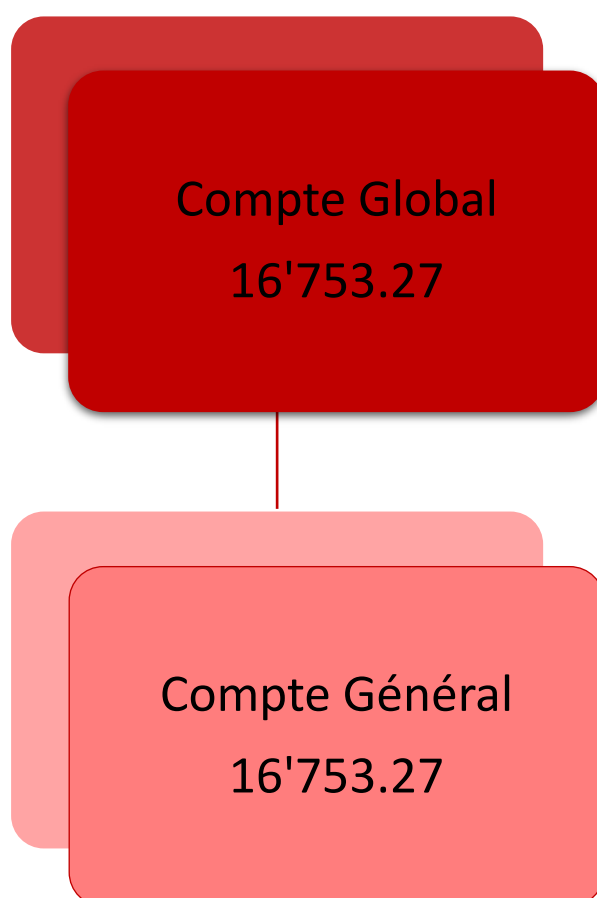
Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

Rapport relatif budget 2026

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	16'753.27	24'674.27	12'761.18
900	Compte général	16'753.27	24'674.27	12'761.18
901	Clôture des financements spéciaux	0.00	0.00	0.00
5 ./ 6	Investissements nets	0.00	0.00	0.00



Rapport relatif budget 2026

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	101'866.13
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	10'520.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-91'346.13
34	Charges financières	3'350.00
44	Revenus financiers	111'449.40
	Résultat provenant de financement	108'099.40
	Résultat opérationnel	16'753.27
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	16'753.27

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	0.00
590	Report au bilan des recettes	0.00
	Résultat du compte des investissements	0.00

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	16'753.27
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	0.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	0.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	0.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
		Autofinancement (Cash flow)	16'753.27
690 ./.			
590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	0.00
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	16'753.27

Rapport relatif budget 2026

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges du personnel	28'430.00	27'120.00	27'130.88
31	Charges de biens et services et autres ch.	62'250.00	60'530.80	26'448.60
33	Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-
34	Charges financières	3'350.00	3'350.00	23'203.55
35	Attributions aux financements spéciaux	-	-	711.09
36	Charges de transfert	11'186.13	5'994.33	100.00
37	Subventions redistribuées	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	25'000.00
3	Total des charges	105'216.13	96'995.13	102'594.12

Revenus		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
40	Revenus fiscaux	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	3'120.00	3'120.00	2'789.60
42	Taxes	7'400.00	7'400.00	-
43	Revenus divers	-	-	-
44	Revenus financiers	111'449.40	111'149.40	112'565.70
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	-	-
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
4	Total des revenus	121'969.40	121'669.40	115'355.30

Clôture		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	16'753.27	24'674.27	12'761.18
9	Comptes de clôture	16'753.27	24'674.27	12'761.18

Rapport relatif budget 2026

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	38'330.00	-	37'420.00	-	36'492.33	-
	Excédent de charges	-	38'330.00	-	37'420.00	-	36'492.33
6	Trafic et télécommunication	10'000.00	6'400.00	10'005.80	6'400.00	-	-
	Excédent de charges	-	3'600.00	-	3'605.80	-	-
8	Economie publique	29'136.13	45'149.40	21'444.33	45'149.40	4'642.19	45'149.40
	Excédent de produits	16'013.27	-	23'705.07	-	40'405.21	-
9	Finances et impôts	44'503.27	70'420.00	52'799.27	70'120.00	74'220.78	70'205.90
	Excédent de produits/charges	25'916.73	-	17'320.73	-	-	4'014.88
Totaux		121'969.40	121'969.40	121'669.40	121'669.40	115'355.30	115'355.30
Excédent de produits/charges		16'753.27	-	24'674.27	-	12'761.18	-

6 Compte des investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2025.

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
3	CHARGES	105,216.13		96,995.13		102,594.12	
			105,216.13		96,995.13		102,594.12
30	CHARGES DU PERSONNEL	28,430.00		27,120.00		27,130.88	
300	Autorités et commissions	1,960.00		2,020.00		1,670.00	
3000	Trait., indem. Journal., jetons prés. membres auto., comm.	1,960.00		2,020.00		1,670.00	
30000	Traitements	1,400.00		1,400.00		1,400.00	
30002	Jetons de présence	560.00		620.00		270.00	
301	Personnel administratif et d'exploitation	22,000.00		20,000.00		21,171.78	
3010	Personnel administratif et d'exploitation	22,000.00		20,000.00		21,171.78	
30100	Traitements du personnel administratif	22,000.00		20,000.00		21,171.78	
305	Charges sociales de l'employeur	4,470.00		5,100.00		4,289.10	
3050	Ass. soc. AVS, AI, APG, AC, Coti. frais admin. employeur	2,240.00		2,050.00		2,142.85	
30500	Assurances AVS, AI et APG - Personnel administratif	2,240.00		2,050.00		2,142.85	
3052	Assurances de prévoyance professionnelle LPP de l'employeur	1,500.00		1,500.00		1,436.60	
30520	Assurances de prévoyance LPP - Personnel administratif	1,500.00		1,500.00		1,436.60	
3053	Assurances accidents et maladie LAA de l'employeur	230.00		450.00		215.70	
30530	Ass. accidents prof. AAP - Personnel administratif	230.00		450.00		215.70	
3055	Ass. d'indemnités journ. de l'employeur en cas de maladie	500.00		1,100.00		493.95	
30550	Ass. d'indemnités journ. en cas de maladie - Pers.admin	500.00		1,100.00		493.95	
31	CHARGES DE BIENS ET DE SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXI	62,250.00		60,530.80		26,448.60	
310	Charges de matériel et de marchandises	12,150.00		7,000.00		4,334.25	
3100	Matériel et fournitures de bureau	4,500.00		4,500.00		4,202.50	
31000	Matériel et fournitures de bureau	4,500.00		4,500.00		4,202.50	
3101	Matériel et fournitures d'exploitation	7,500.00		2,500.00			
31011	Mat. et fourni d'exploitation pour l'entretien courant	7,500.00		2,500.00			
3102	Imprimés et publications	150.00				131.75	

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
31021	Journal officiel / Feuille officielle	150.00				131.75	
312	Aliment. et élimin. des biens-fonds du patri. Admin. (PA)	2,200.00		2,200.00		1,507.45	
3120	Aliment. et élimin des biens-fonds du patri. Admin. (PA)	2,200.00		2,200.00		1,507.45	
31202	Approvisionnement en eau du PA	2,000.00		2,000.00		1,311.50	
31204	Electricité du PA	200.00		200.00		195.95	
313	Prestations de services et honoraires	29,200.00		30,225.00		16,356.90	
3130	Prestations de services de tiers	1,600.00		1,650.00		69.95	
31303	Frais de banque	100.00		150.00		69.95	
31309	Prestations de tiers	1,500.00		1,500.00			
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	1,350.00		2,100.00		1,307.20	
31320	Honoraires administratifs	1,350.00		2,100.00		1,307.20	
3134	Primes d'assurances de choses	250.00		250.00		223.65	
31340	Assurance immobilière (ECA) du PA	250.00		250.00		223.65	
3137	Impôts et taxes	26,000.00		26,225.00		14,756.10	
31375	Impôts sur le revenu et la fortune	19,100.00		19,100.00		8,246.10	
31379	Autres impôts et taxes - droits d'auteurs	6,900.00		7,125.00		6,510.00	
314	Gros entretien, entretien courant du patri. Admin. (PA)	16,500.00		19,005.80		2,100.00	
3140	Entretien des terrains du patrimoine administratif (PA)	500.00		500.00			
31409	Autres terrains du PA (Lutte contre les plantes invasives)	500.00		500.00			
3141	Entr.des routes, des voies de comun. du patri. Admin. (PA)	16,000.00		18,505.80		2,100.00	
31411	Routes et chemins ruraux du PA	10,000.00		10,005.80			
31412	Routes et chemins forestiers du PA	6,000.00		8,500.00		2,100.00	
317	Indemnités et dédommagements	200.00		100.00		150.00	
3170	Frais de déplacement, d'utilisation et autres frais	200.00		100.00		150.00	
31702	Hébergement et subsistance	200.00		100.00		150.00	
319	Diverses charges d'exploitation	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
3199	Autres charges d'exploitation	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
31999	Autres indemnités et autres charges d'exploitation (crédit	2,000.00		2,000.00		2,000.00	

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
34	CHARGES FINANCIERES	3,350.00		3,350.00		23,203.55	
343	Charges pour les biens-fonds du patrimoine financier (PF)	3,350.00		3,350.00		23,203.55	
3430	Gros entretien des biens-fonds du patrimoine financier (PF)					20,391.95	
34304	Bâtiments et immeubles du PF					20,391.95	
3431	Entret. courant des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	500.00		500.00		664.35	
34314	Bâtiments et immeubles du PF	500.00		500.00		664.35	
3439	Autres charges des biens-fonds du patri.financier (PF)	2,850.00		2,850.00		2,147.25	
34390	Matériel de chauffage et combustibles du PF	400.00		400.00			
34391	Assainissement des eaux (eaux usées et pluviales) du PF	100.00		100.00			
34392	Approvisionnement en eau du PF	100.00		100.00			
34394	Electricité du PF	550.00		550.00		726.20	
34396	Primes d'assurances du PF	700.00		700.00		671.05	
34399	Autres charges d'énergie du PF	1,000.00		1,000.00		750.00	
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX					711.09	
351	Attributions aux fonds, fin. spéciaux du capital propre					711.09	
3510	Attributions aux financements spéciaux du capital propre					711.09	
35106	Attribution financement spécial - Forêt					711.09	
36	CHARGES DE TRANSFERT	11,186.13		5,994.33		100.00	
361	Dédommagements aux collectivités publiques	11,086.13		5,894.33			
3612	Dédommagements aux communes et aux ass.intercommunales	11,086.13		5,894.33			
36121	Dédommagements aux communes et ass. Intercom. du même canton	11,086.13		5,894.33			
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	100.00		100.00		100.00	
3632	Subventions aux communes et aux associations intercommunales	100.00		100.00		100.00	
36321	Subventions communes et aux ass. Intercomm. du même canton	100.00		100.00		100.00	
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES					25,000.00	
389	Attributions au capital propre					25,000.00	
3894	Attributions aux réserves de la					25,000.00	
38940	Attributions aux réserves de la politique budgétaire					25,000.00	

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
4	REVENUS		121,969.40		121,669.40		115,355.30
		121,969.40		121,669.40		115,355.30	
41	REVENUS DE PATENTES ET DE CONCESSIONS		3,120.00		3,120.00		2,789.60
412	Revenus de concessions		3,120.00		3,120.00		2,789.60
4120	Revenus de concessions		3,120.00		3,120.00		2,789.60
41209	Autres concessions - "Swisscom"		3,120.00		3,120.00		2,789.60
42	TAXES		7,400.00		7,400.00		
426	Remboursements		7,400.00		7,400.00		
4260	Remb. et participations du personnel et de tiers aux frais		7,400.00		7,400.00		
42606	Remboursements et participations de tiers		7,400.00		7,400.00		
44	REVENUS FINANCIERS		111,449.40		111,149.40		112,565.70
440	Revenus des intérêts		800.00		500.00		826.30
4400	Revenus des intérêts des liquidités		800.00		500.00		826.30
44001	Banque		800.00		500.00		826.30
443	Revenus des biens-fonds, bât. et imm. du patri. Fin. (PF)		65,500.00		65,500.00		65,500.00
4430	Reven., Loy., baux à ferme, droit superf. biens-fonds du PF		65,500.00		65,500.00		65,500.00
44302	Bâtiments, locaux et équipements du PF		65,500.00		65,500.00		65,500.00
444	Rééval. des immobilisations du patri. Fin. (PF)						1,090.00
4443	Adapt. biens-fonds, bât., imm.aux valeurs marchandes du PF						1,090.00
44432	Bâtiments, locaux et équipements du PF						1,090.00
447	Rev. des biens-fonds, des bât., imm. du patri. Admin. (PA)		45,149.40		45,149.40		45,149.40
4470	Rev., Loy., baux ferme, droit superf. des biens-fonds du PA		45,149.40		45,149.40		45,149.40
44701	Terrains d'exploitation du PA		45,149.40		45,149.40		45,149.40

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	Comptes de clôture	16,753.27		24,674.27		12,761.18	
			16,753.27		24,674.27		12,761.18
90	Clôture du compte de résultats	16,753.27		24,674.27		12,761.18	
900	Compte général	16,753.27		24,674.27		12,761.18	
9000	Clôture du compte de résultats - Excédent de revenus	16,753.27		24,674.27		12,761.18	
90000	Compte général	16,753.27		24,674.27		12,761.18	

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		121,969.40	121,969.40	121,669.40	121,669.40	115,355.30	115,355.30
		121,969.40	121,969.40	121,669.40	121,669.40	115,355.30	115,355.30

Budget d'Investissement par nature

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	DÉPENSES DES INVESTISSEMENTS					1,090.00	
							1,090.00
50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					1,090.00	
505	Forêts					1,090.00	
5050	Forêts					1,090.00	
50500	Forêts exploitables et aménagements forestiers					1,090.00	

Budget d'Investissement par nature

Compte	Libellé	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	RECETTES DES INVESTISSEMENTS						1,090.00
						1,090.00	
69	REPORT AU BILAN						1,090.00
690	Report au bilan						1,090.00
6900	Report au bilan - Immobilisations corporelles						1,090.00
69005	Forêts						1,090.00

Budget d'Investissement par nature

Compte	Libellé	Budget	2026	Budget	2025	Comptes	2024
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits

Rapport relatif budget 2026

7 Annexes au budget annuel

7.1 Annexe B) au budget annuel

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation n° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation n° 4 et la directive n° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation n° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation n° 8 et la directive n° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation n° 12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation n° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Pleigne, le 21 novembre 2025

Au nom de la Commune mixte de Pleigne :
L'administratrice des finances :

Marion Girardin

Rapport relatif budget 2026

8 Proposition du Conseil communal

a) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	16'753.27	0.00
	Excédent de produits		16'753.27
900	Compte général	16'753.27	0.00
	Excédent de produits		16'753.27

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver le budget relatif à l'exercice 2026.

Au nom de la Commune mixte de Pleigne

Stéphane Brosy

Irma Crevoisier

Marion Girardin

Maire

Secrétaire communale a.i.

Administratrice des finances

Pleigne, le 21 novembre 2025

Rapport relatif budget 2026

9 Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale de Pleigne a approuvé le budget 2026 en date du 4 décembre 2025 conformément à la proposition du Conseil communal du 21 novembre 2025.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Pleigne, le 4 décembre 2025

Au nom de l'Assemblée communale

Boris Monnerat

Irma Crevoisier

Président du jour

Secrétaire a.i.